

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37 60

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : Participation départementale au financement de l'OPAH renouvellement urbain du centre ancien de La Ciotat 2018-2023.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de La Ciotat souhaitent mettre en œuvre une OPAH Renouvellement Urbain (RU) à volet « copropriétés dégradées » dans le centre ancien pour une durée de 5 ans à compter de l'année 2018.

Les objectifs de la dernière OPAH RU qui s'est terminée en 2015, n'ont été que partiellement atteints : 21 propriétaires occupants et 22 propriétaires bailleurs ont bénéficié des aides pour des travaux de réhabilitation.

Cette nouvelle OPAH s'inscrit dans un projet urbain global de redynamisation et de modernisation afin de reconquérir le centre historique de la ville et l'intégrer dans la démarche d'un parcours résidentiel.

Aussi, l'aménagement de logements plus spacieux, l'attribution de primes pour favoriser la sortie de vacance, proposer des améliorations thermiques et développer des aides pour les travaux en parties communes des copropriétés constituent les principaux objectifs de la nouvelle intervention.

La Métropole et la Ville ont délibéré respectivement les 14 et 18 décembre 2017.

Le périmètre d'intervention du dispositif concerne le secteur du centre ancien de la ville de La Ciotat.

Vous trouverez en annexe I les objectifs quantitatifs fixés dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif d'intervention.

La participation départementale au financement des travaux engagés par les propriétaires, est estimée à un montant global de 298 400 € sur les 5 années de l'OPAH RU.

Un crédit de 179 040 € est sollicité, au titre du financement des 3 premières années du dispositif.

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé de :

- donner un accord à la participation départementale à l'OPAH Renouvellement Urbain de la ville de La Ciotat 2018-2023, pour un montant global estimé à 298 400 €

- d'octroyer à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence une participation de 179 040 € pour accompagner le financement des travaux engagés par les propriétaires privés au cours des trois premières années de l'OPAH RU ;
- m'autoriser à signer la convention d'OPAH RU 2018-2023, présentée en annexe au rapport ;
- la désignation pour représenter le Conseil Départemental au Comité de Pilotage de l'OPAH RU de M.....
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL